

ARRÊTE N°2023/15

**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT 2024
AU D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

Monsieur le Maire de Beaupuy,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Charlotte LAROSE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

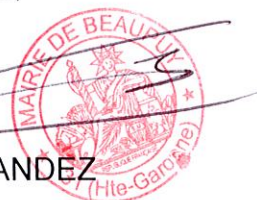
Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0 % d'hommes (dont 0% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Fait à BEAUPUY, le 20 décembre 2023

Le Maire,


Marc FERNANDEZ



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

 Mairie : route de Lavaur, 31850 BEAUPUY

 05 61 84 71 42

 mairie.beaupuy31@orange.fr

 www.ville-beaupuy.fr